

ABORDER SEREINEMENT SA RECHERCHE DE LOGEMENT

Ready Study Go International vous accompagne dans votre recherche!

Les étudiants possèdent des besoins spécifiques en matière de logement compte tenu de leurs moyens limités et des contraintes liées à leurs études.

Ready Study Go rappelle que **toutes les démarches sont importantes**. En effet, la **demande de VISA n'est pas une finalité**.

Comment choisir un logement ?

Pour aider les futurs étudiants, voici les critères pour choisir un bon logement étudiant.

L'aspect financier

Le budget logement grève forcément beaucoup le porte-monnaie des étudiants.

Cependant le niveau de vie diffère dans chaque ville. Certaines grandes villes coûtent plus chères.

Il faut donc choisir votre ville d'admission en fonction de vos moyens.

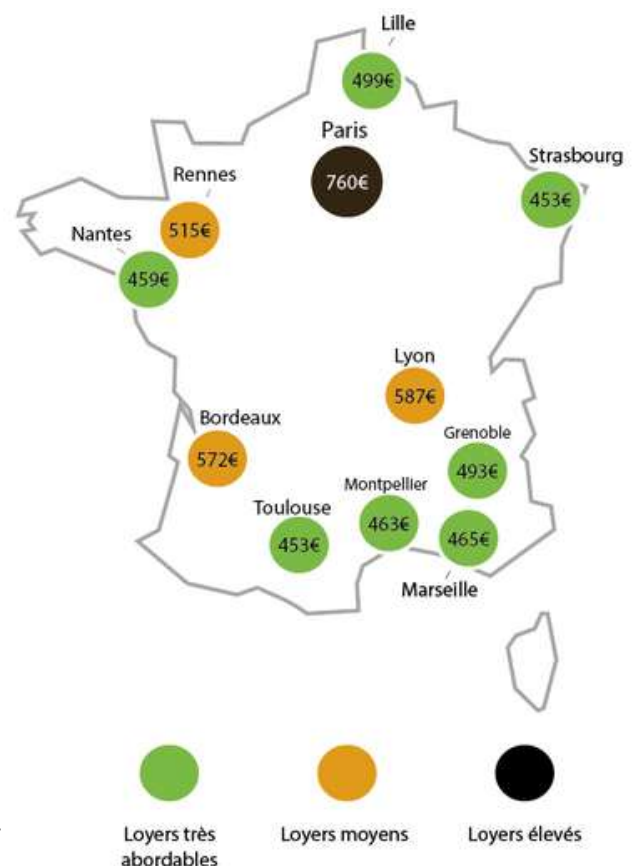
Pour illustrer cette réalité, voici une **carte avec les loyers moyens, pratiqués pour les logements étudiants, dans certaines villes de France**.

La localisation

Idéalement, opter pour des logements, qui sont bien situés.



Université/école à proximité Transport en commun à proximité



Le type de bien

Pour votre recherche, déterminez votre budget et identifiez vos besoins :

Avez-vous besoin d'un logement meublé ou non-meublé ?

Le budget que vous avez fixé pour votre loyer comporte-t-il les charges ?

Vous êtes plutôt : studio, appartement seul ou colocation ?

Pour rappel :

STUDIO

C'est un logement d'**une seule pièce**, hors salle de bain et toilettes.

APPARTEMENT

F2 est composé d'un **salon, une cuisine, une chambre, une salle de bain et des toilettes.**

F3 est composé d'un **salon, une cuisine, deux chambres, une salle de bain et des toilettes.**

Pour un studio ou un appartement, **l'étudiant est seul**, il doit donc être **autonome** et savoir effectuer des gestes du quotidien comme : changer des ampoules, mettre en marche le chauffage, etc.

COLOCATION



C'est une location en commun avec **2 ou plusieurs personnes (filles et/ou garçons)** dans un **appartement ou une maison**.

La colocation est adaptée pour une **personne sociable et ouverte d'esprit**.

En effet, les locataires partagent certains espaces de vie comme le salon, la cuisine, etc.

Cela suppose de **respecter certaines règles pour bien vivre ensemble**, par exemple : ne pas faire de bruit le soir, ne pas utiliser les aliments des autres colocataires dans le frigo commun, etc.

i *Il est de plus en plus compliqué de trouver des studios dans des grandes villes, la recherche peut prendre plus de temps que prévu.*

Comment constituer son dossier ?

Vous allez louer un logement. Pour mettre toutes les chances de votre côté, préparez tous les documents nécessaires à vos démarches.

Fournir les pièces suivantes

Pour une demande de logement, il faut obligatoirement une **pièce d'identité** (passeport), et une **attestation d'inscription** à l'enseignement supérieur.

Ensuite vous devez fournir une **garantie locative**, qui va varier d'un bailleur à un autre.

i *C'est une personne physique ou morale, qui s'engage à payer le loyer et les charges locatives en cas de défaillance du locataire*

Il existe 3 types de garantie locative :

Garant physique : Le garant doit fournir ses 3 derniers bulletins de salaire, un avis d'imposition, un justificatif de domicile et pièce d'identité.

Visale : Si votre bailleur choisit un garant par visale. Vous devez fournir une pièce d'identité, une attestation d'inscription et votre VISA. A noter que l'attestation visale est gratuite.

Garantme : Si votre bailleur choisit un garant par Garantme. Vous devez fournir une pièce d'identité et une attestation d'inscription.

i *Le prix de la garantie de Garantme est calculé en fonction du loyer et du nombre de locataires dans le logement. Exemple : 1 locataire, loyer 500€, frais Garantme 210€.*

Pour la réservation du bien, il faut obligatoirement déposer la **caution** ou le **dépôt de garantie**.

Celle-ci sera **remboursée** en quittant le logement, si et seulement si le logement n'a pas été dégradé pendant la durée du bail et que **les loyers sont à jour**.

Selon les bailleurs, il est également demandé **1 ou 2 mois de loyer en avance**.

Vous devez souscrire à une **assurance habitation avant d'intégrer votre logement**. Il est **obligatoire** d'avoir une assurance multirisque, avec responsabilité civile vie privée, pour assurer votre bien en cas de dégât des eaux, incendie et autres.

Pour les prestations de logement de Ready Study Go, vous devez payer des **frais d'agence** pour la recherche et la constitution du dossier. Ces frais sont payables en agence.



Vous devez être attentif à :

Payer votre loyer à la date définie par votre contrat, peu importe si vous êtes allé dans le logement ou pas.

Si votre garant est une personne physique, vous devez vous assurer que ses revenus sont équivalents à 3 fois le montant du loyer, sinon il sera refusé.

Fournir les documents exigés à temps pour ne pas vous mettre en difficulté financière, ni perdre le logement.

Prévenir RSG dès que votre VISA est accepté et communiquer votre date d'arrivée à l'étranger pour votre accueil. En effet, les résidences sont fermées le week-end et les jours de semaine après 18h00.

Le paiement du loyer ne peut pas se faire par carte bancaire, il doit se faire **OBLIGATOIREMENT** par virement ou prélèvement.

RSG doit avoir les mandats signés pour permettre de payer les frais de loyer et réservation de logement.

Une fois arrivée en France

Ready Study Go vous offre la possibilité de souscrire au service suivi, en cas de difficultés pour :

Faire votre demande de CAF.

Effectuer les formalités administratives.

Ouvrir un contrat d'électricité et/ou gaz (si ce n'est pas prévu dans le logement).



Si vous n'avez pas souscrit à ce service, RSG ne pourra pas répondre à vos questions.

Bien vivre dans votre logement

La location comporte des obligations de la part des colocataires à l'égard de leur bailleur : régler le loyer et les charges, souscrire une assurance habitation, etc.

Pour les étudiants en colocation, il existe également des obligations envers les autres colocataires, afin que la vie en colocation soit harmonieuse.

Extrait d'une charte colocataire classique :



Le locataire s'engage :

- A ne pas héberger une personne extérieure à la colocation pendant une longue durée sans l'accord de l'ensemble des colocataires et du propriétaire
- A respecter l'intimité de chacun et à ne pas pénétrer dans une chambre sans y avoir été invité par son occupant
- A n'introduire dans le lieu de la colocation aucune substance ou objet illicite.
- A ne faire subir aux colocataires et à leurs invités aucune agression verbale.
- A ne provoquer aucune nuisance sonore entre 23h et 07h00 et aucune nuisance sonore importante dans la journée sans l'accord de mes colocataires
- La présence d'animaux est interdite sauf autorisation de l'ensemble des colocataires et du propriétaire
- Un colocataire ne respectant pas l'une de ces règles risque l'exclusion.



En cas de refus de VISA

Il faut rapidement en informer Ready Study Go, pour que nous puissions informer le bailleur sur les conditions de résiliation du contrat.



Le contrat de bail est effectif jusqu'à la date de préavis, ce qui signifie que vous devrez régler son montant, même si vous n'êtes pas venu en France. En cas d'impayé, le bailleur peut déduire le loyer du dépôt de garantie.



Pour dénoncer le bail, certains bailleurs acceptent un email de résiliation et d'autres exigent un courrier avec accusé de réception.

Il en va de même pour les garanties Visale ou Garantme et l'assurance, que vous devez résilier.